

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration Date de réception Dossier complet le N° d'enregistrement F01113P0040

1. Intitulé du projet

ZAC ASNIERES BORDS DE SEINE - Lot Alpha

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

→ 2.1 Personne physique

Nom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale SAS DU QUAI AULAGNIER

Nom, prénom et qualité de la personne BRIGITTE OUTREY, Directeur Aménagement habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET | 448 | 947 | 1945 | 1 | Versailles | Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

SAS

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique |
|--|--|
| N° 36 Cas par cas, entre 10 000 et 40 000 m² SDP | N° 36 - 10 000 < projet < 40 000 Projet de construction de plus de 10 000 m² SDP de logements, d'un équipement à usage d'hébergement hôtelier et de commerces. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Réalisation de 10 500 m^2 SDP comprenant des logements collectifs, un équipement à usage d'hébergement hôtelier et des commerces, à savoir environ:

- 5 170 m² de logements collectifs en accession et accession sociale
- 1 700 m² de logements locatifs sociaux
- 3 200m² d'équipement à usage d'hébergement hôtelier
- 400 m² de commerces

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

La ZAC Asnières bords de Seine a été créée par une Délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2004. Le dossier de réalisation de la ZAC a été approuvé par le Conseil Municipal le 22 Avril 2005. La convention d'aménagement a été signée le 8 juillet 2005.

En 2009, la Ville d'Asnières, en accord avec l'Aménageur, a souhaité assurer à la ZAC un meilleur équilibre entre logements et bureaux en donnant la possibilité de développer de nouvelles constructions à usage de bureaux, et de diversifier l'offre de logements par la création d'une résidence pour étudiants.

Dans ce cadre, la Ville et l'aménageur ont conclu un avenant à la convention d'aménagement de la ZAC le 12 janvier 2010 et ont mené les procédures pour permettre ces modifications.

Aujourd'hui, il est souhaité revenir à une programmation comportant des

logements, un équipement à usage hôtelier et du commerce sur le dernier lot de la ZAC , le "Lot Alpha", tel que prévu initialement.

Avec 130 000 m^2 de surface de plancher construits, la ZAC est réalisée à 90%, ce qui comprend :

- 59 000 m² Sdp de logements,
- 58 600 m2 Sdp de bureaux,
- 2 000 m² Sdp de commerces et 900 m² Sdp de locaux d'activité,
- 4 100 m² Sdp de résidence services et 5 900 m² Sdp de résidence pour étudiants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet s'implantera entre la rue Montessori, le mail Yvonne de Gaulle et la placette donnant sur l'avenue des Grésillons.

Le terrain est d'ores et déjà démoli.

Les immeubles seront réalisés selon des techniques classiques de construction et la réglementation en vigueur, dans le respect des cahiers des charges de prescriptions de la ZAC.

La durée de construction sera de l'ordre de 18 mois.

Les bâtiments respecteront la nouvelle Norme Haute Performance Énergétique.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet comprendra plusieurs bâtiments collectifs d'une hauteur maximale de 27 mètres organisés autour d'un jardin central.

Il comprendra 100 logements au global environ, un équipement à usage d'hébergement hôtelier de l'ordre de 80 logements et un ou plusieurs commerces en rez-de-chaussée donnant sur la placette avenue des Grésillons.

Les places de stationnements seront assurées en sous-sol. L'accès au parking se fera depuis la rue Montessori.

| 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative décision de l'autorité administrative dossier(s) d'autorisation(s). | | | | | | |
|--|---|-----------------|-------------------|-------------------------|--|--|
| Le projet sera soumis à u | ne ou plusieurs demandes | de perm | is de const | ruire | | |
| 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure | d'autorisation ce formulaire est i | rempli | | | | |
| Ce formulaire est rempli en | vue du dépôt de demande | s permis d | e construi: | ce. | | |
| 4.5 Dimensions et caractéristiques du pro | jet et superficie globale (assiette) d | e l'opération - | préciser les unit | tés de mesure utilisées | | |
| Grandeu | rs caractéristiques | | | Valeur | | |
| | rrain : ession, sociale al : ôtelier ents : | | SDP | | | |
| 4.6 Localisation du projet | | | | | | |
| Adresse et commune(s) d'implantation | Coordonnées géographiques 1 | Long. 2° | 18, 54, 7 E | .at48° _ 55 _023"N | | |
| Rue Montessori / Yvonne de Gaulle / avenue des Grésillons à Asnières sur Seine(92) Coordonnées : Longitude 2.18'54.7"E Latitude 48°55'09,8"N | Pour les rubriques 5° a), 6° b) et Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : | | _'_" L | at ° ' " at ° ' " | | |
| 4.7 S'agit-il d'une modification/extension | n d'une installation ou d'un ouvro | ige existant ? | Ou | i Non x x | | |
| 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet o | uvrage a-t-il fait l'objet d'une étu | de d'impact ' | ? Ou | i Non X | | |
| 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au | torisé ? | | | | | |
| 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Si oui, de quels projets se compose le programme ? | | | | | | |
| | | | | | | |

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

| 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée | | | | | | | |
|--|---|-----|---|--|--|--|--|
| 5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ? | | | | | | | |
| Les sols sont actuellement libres de toute occupation. Règlement applicable : UPJb. La zone UPj correspond à une zone de renouvellement urbain à destination mixte d'habitation, de bureaux, de commerces, de services et d'équipements publics, développée sur d'anciennes emprises industrielles, au sud-est de la commune. | | | | | | | |
| | | | banisme (ensemble des documents d'urbanisme oui Non Non | | | | |
| Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet | PLU d'Asnières sur Seine ZAC Asnières Bords de Seine créée le 16 décembre 2004 PPR en date du 9 janvier 2004. | | | | | | |
| Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale? 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée: Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact | | | | | | | |
| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? | | | | |
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | | × | | | | | |
| en zone de montagne ? | | × | | | | | |
| sur le territoire d'une commune littorale ? | | x | | | | | |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional? | | × | | | | | |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration? | | x | | | | | |

| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager? | | × | |
|--|-----|-----|--|
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | | × | |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou | x | | PPRI en date du 09 janvier 2004 |
| dans un site ou sur des sols pollués ? | | × | LE terrain a fait l'objet d'une dépollution de remise en état suite au départ du dernier exploitant. Un suivi semestriel de la nappe phréatique est réalisé semestriellement. |
| dans une zone de répartition des eaux ? | | × | |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | | Ľ | |
| dans un site inscrit ou classé ? | | * | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| d'un site Natura 2000 ? | | Ţ | Proximité de la zone FR1100797 - Coteaux et boucles de la seine |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? | x | | Dans le périmètre de 500m du Gymnase couvert de Saint-Ouen |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

| Domaines | de l'environnement : | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------|--|-----|-----|---|
| | engendre-t-il des prélèvements d'eau ? | | x | |
| | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | | × | |
| Ressources | est-il excédentaire en matériaux ? | × | | Evacuation des terres d'excavation du niveau de sous-sol pour les parkings |
| | est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ? | | x | |
| Milieu naturel | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | | x | |
| | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | | × . | |

| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | | ×* | |
|-------------------------------|--|------------|--------|---|
| | Est-il concerné par des risques technologiques ? | _ * | | Le dépôt Total situé sur les territoires de Clichy-la-Garenne et de Saint-Ouen, dont la fermeture est programmée, constitue un risque de Boil OverLe dépôt Total situé sur les territoires de Clichy-la-Garenne et de Saint-Ouen, dont la fermeture est programmée, constitue un risque de Boil Over |
| Risques et nuisances | Est-il concerné par des risques naturels ? | x | | Le Schéma départemental des espaces naturels sensibles fixe un objectif sur la commune : relier les grands espaces naturels entre eux par des continuités écologiques et paysagères. Le seul site identifié comme espace naturel sensible à Asnières-sur-Seine est le talus ferroviaire des Chanteraines. Inondations (Cf PPRI), risque de crues. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | | x | |
| Commodités de voisinage | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | × | × | Le projet sera source de bruit et de nuisances sonores lors de sa phase chantiers. Une charte « chantier faibles nuisances » du groupe Eiffage sera appliquée pour limiter les nuisances en prenant les précautions nécessaires (matériels, techniques, horaires etc.) |
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | | x x | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | | x | |

| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | | x | |
|---|--|---|---|---|
| | Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? | | × | |
| Pollutions | Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? | | X | |
| | Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | | x | |
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | | x | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? | × | | Apport de population de la centaine de logements créés et des clients de la résidence à vocation hôtelière. |

| 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ? Oui Non Si oui, décrivez lesquelles : | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| - Projet d'immeubles logements et commerces sur le terrain mitoyen du lot objet de la présente demande, de l'ordre de 6 200 m² SDP ZAC PSA située de l'autre côté de la rue Olympe de Gouges : de l'ordre de 120 000 m², à hauteur de 2/3 de bureaux et 1/3 de logements environ ZAC PARC D'AFFAIRES située de l'autre côté des voies ferrées, avec un programme mixte de logements et bureaux de l'ordre de 260 000 m² SDP à terme. | | | | | | |
| 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non X Si oui, décrivez lesquels : | | | | | | |
| | | | | | | |

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Le projet objet de la présente demande s'inscrit dans le cadre de la ZAC Asnières Bords de Seine dont il constitue le dernier îlot à réaliser.

Le précédent projet sur cet îlot décidé en 2009 prévoyait un immeuble de bureaux de 22 500 m² dont 14 500 m² en ZAC et 8 000 m² hors ZAC.

Le projet objet de la présente demande revient à une programmation de l'ordre de celle initialement prévue par la ZAC à savoir 10 500 m² à usage principal de logements La ZAC avait été soumise à étude d'impact au moment de sa création ,elle est jointe en annexe. La programmation prise en compte en 2004 pour le lot Alpha correspond à celle qui est à nouveau étudiée aujourd'hui.

Par ailleurs, l'îlot est aujourd'hui viabilisé, l'ensemble des VRD de la ZAC ayant été réalisé.

Nous estimons par conséquent qu'il n'est pas nécessaire que notre projet fasse l'objet d'une étude d'impact spécifique.

SAS DU OUALAULAGNIGK

Zakta velduo milit veilby terak MARKET TO THE POLICE OF THE SERVEN

| | | 8. Annexes | |
|---|-----|---|-----|
| | 8. | Annexes obligatoires | |
| | | Objet | |
| | 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; | ĸ |
| | | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir x d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | |
| | 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | x |
| | 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | x |
| | 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; | x |
| | 8.2 | Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire | |
| | | uillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les rties auxquelles elles se rattachent | |
| | | Objet | |
| | | - Etude d'impact de la ZAC Asnières Bords de Seine - Livre de présentation de la ZAC | |
| | | | |
| | | | |
| - | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| L | | | |
| | | 9. Engagement et signature | No. |
| | Je | certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus 📉 🗴 | |
| | | Faità VELIZY le, 21 février 2013 | |
| | Sig | SAS DU QUAI AULAGNISS. 11, Place de l'Europe 78141 Vélizy-Villacoublay cedes 448 947 945 RCS Versailles Tél.: 01 34 65 83 04 - Fax: 01 34 65 83 69 | |

Amnere 2.







